

Bordereau de signature

046/CA Composition CAO

Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	18/10/2016	☑ Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	19/10/2016	☑ Visa
michel benoit, <i>Président</i>	19/10/2016	Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	19/10/2016	™ Transmis
SADM		☑ Visa
SADM		Archivé Archivé

Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-10-19)

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : mercredi 19 octobre 2016 (2016-10-19)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize et le quatorze du mois d'octobre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Mme Astrid JEFFRAULT, directrice de cabinet du Préfet, Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint, M. Vincent LELONG, payeur départemental,

Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents:

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Jacques THOUROUDE, Jean-Michel BOUAT, Marc COUSINIE. Mmes Isabelle ESPINOSA (suppléante de M. André FABRE), Éva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nathalie BORGHESE, Michèle VINCENT, Dominique RONDI-SARRAT (suppléante de M. Philippe GONZALEZ), Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Martine COURVEILLE.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, CNE Guillaume SOULARD (suppléant de CNE Jean-Jacques DARGET), SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA.

Absents excusés :

MM.Éric GUILLAUMIN, Bernard MIRAMOND, médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, CNE Jean-Marc RAYNAL, CPL Julien ESTIVALS.

Mmes Florence BELOU, Françoise BARDOU.

Secrétaire: Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14/ pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 4.

Date de la convocation : 3 octobre 2016.

RAPPORT N°046/CA - 10/16

OBJET : Élection des représentants du CASDIS à la commission d'appel d'offres

Conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, le nombre de membres de la Commission d'Appel d'Offres est désormais fixé à six, et comprend :

- le représentant légal de la collectivité président de droit de cette commission.
 Il peut déléguer cette fonction à un membre du conseil.
- 5 membres titulaires du conseil d'administration désignés par celui-ci.
- 5 membres suppléants désignés dans les même conditions

Précédemment, la Commission d'Appel d'Offres était constituée comme suit :

- Michel BENOIT, Président du CASDIS ;
- 3 membres titulaires et 3 membres suppléants :

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09 **Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98 **Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr www.sdis81.fr SAPEURS-POMPIERS DU TARN Engagement - Cohésion - Efficacité

<u>Titulaires</u> :	Suppléants:
M. Jean-Michel BOUAT	M. Eric GUILLAUMIN
M. Jean-Paul RAYNAUD	Mme Eva GERAUD
M. Bernard MIRAMOND	Mme Martine COURVEILLE

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de procéder à l'élection de la nouvelle commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE,

de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants :

<u>Titulaires</u> :	Suppléants:
M. Jean-Michel BOUAT	M. Eric GUILLAUMIN
M. Jean-Paul RAYNAUD	Mme Eva GERAUD
M. Bernard MIRAMOND	Mme Martine COURVEILLE
M. Jacques THOUROUDE	M. Marc COUSINIE
Mme Sylvie BIBAL-DIOGO	Mme Dominique RONDI-SARRAT

L'ensemble des candidats a été élu à la majorité absolue au 1er tour.

que les membres de la CAO seront également les membres des jurys de concours.

Il est rappelé que depuis sa dernière réforme, le code des marchés publics ne prévoit plus l'ouverture de l'enveloppe unique en CAO, cette dernière devant être ouverte par le pouvoir adjudicateur et qu'à cet effet le bureau du CASDIS a privilégié l'ouverture de l'enveloppe unique en présence du Président du conseil d'administration, et d'un élu de la minorité politique, membre de la CAO.

En outre, le SDIS du Tarn participe à la constitution de groupements de commandes pour la fourniture de matériels opérationnels. Il convient donc d'élire parmi les membres élus de la CAO du SDIS, le représentant titulaire et son suppléant pour les CAO des différents groupements de commande.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

de procéder à l'élection d'1 membre titulaire et 1 membre suppléant à la CAO des groupements de commandes.

<u>Titulaire</u> :	Suppléant:
M. Michel BENOIT	M. Jean-Paul RAYNAUD

L'ensemble des candidats a été élu à la majorité absolue au 1er tour.

Document signé électroniquement par le président du Conseil d'Administration, Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Date de publication: 19/10/2016

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09 **Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98 **Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr www.sdis81.fr SAPEURS-POMPIERS DU TARN Engagement - Cohésion - Efficacité